

Politique sur la traite des êtres humains

Conditions d'application

La présente Politique sur la traite des êtres humains (« Politique ») s'applique à GXO Logistics, Inc., y compris toutes ses filiales, ses divisions et ses autres entités opérationnelles (collectivement, « GXO » ou la « Société »). Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés de GXO ainsi que les tiers agissant en notre nom, sont soumis aux exigences de la présente Politique et sont tenus de s'y conformer. Au sens de la présente Politique, le terme « Société » comprend toutes les personnes et les entités visées par la présente Politique.

Dans la mesure où cette politique diffère des exigences des lois ou politiques locales qui peuvent avoir des exigences plus strictes que cette politique, les termes de la loi ou de la politique locale prévaudront en ce qui concerne les opérations de GXO dans cette juridiction.

1. Vue d'ensemble

GXO s'engage à exercer ses activités dans le respect des droits humains et de la dignité de tout un chacun. Nous ne tolérons aucune conduite qui favorise, encourage ou facilite la traite des êtres humains, le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire. Nous soutenons les politiques gouvernementales des États-Unis et d'autres pays qui luttent contre la traite des êtres humains, et nous attendons de nos clients, sous-traitants et fournisseurs qu'ils respectent les lois sur les droits humains.

La traite des êtres humains constitue une violation des droits humains dans laquelle les victimes sont privées

de leurs libertés fondamentales. Ces activités comprennent le recours à la force, la fraude ou la contrainte pour soumettre une personne à une servitude involontaire, l'obtention du travail d'une personne par des menaces de préjudice grave sur cette personne ou une autre personne, le trafic sexuel, l'offre d'actes sexuels commerciaux et d'autres activités qui entravent les libertés fondamentales.

GXO interdit aux employés, sous-traitants, agents, fournisseurs, partenaires et autres avec lesquels GXO exerce ses activités de se livrer à des pratiques liées à la traite des êtres humains, notamment :

- Se livrer à toute forme de traite des êtres humains
- Fournir des actes sexuels pendant l'exécution d'un contrat
- Fournir ou participer à des actes sexuels pendant les heures de travail ou durant l'utilisation des actifs de GXO
- Recourir au travail forcé dans l'exécution de tout travail lié à un contrat
- Détruire ou refuser l'accès aux documents d'identité d'une personne tels que permis de conduire, passeport ou autres documents d'identité
- Utiliser des recruteurs qui ne respectent pas les lois du travail nationales du pays dans lequel le recrutement a lieu

- Facturer des frais de recrutement aux candidats
- Ne pas fournir le transport de retour à certains employés qui sont amenés dans un pays dans le but de travailler avec GXO
- Fournir des logements qui ne répondent pas aux normes du pays d'accueil
- Omettre de fournir un contrat de travail ou un document de travail lorsque la loi l'exige

2. Signalement

Toutes les personnes concernées par la présente Politique doivent immédiatement signaler toute mauvaise conduite ou toute violation potentielle de la Politique ou des lois anti-discrimination en vigueur. GXO n'autorise pas de mesures de représailles à l'encontre d'une personne qui, de bonne foi, signale un problème, une mauvaise conduite et/ou une violation potentielle de la politique de la Société ou des lois applicables.

Les signalements peuvent se faire directement auprès d'un supérieur hiérarchique, d'un responsable des ressources humaines ou au Bureau d'éthique et de conformité en

écrivant à l'adresse ethics@gxo.com. De plus, vous pouvez visiter notre site Web d'éthique à l'adresse <https://ethics.gxo.com> où vous pourrez trouver d'autres possibilités de signalement. Vous pouvez garder l'anonymat, à moins que la législation locale en vigueur ne l'interdise. Merci de vous référer au Code d'éthique des affaires de la Société pour plus d'informations sur les options de signalement.

Des informations et directives supplémentaires concernant la présente Politique peuvent être obtenues auprès du Bureau d'éthique et de conformité en écrivant à l'adresse ethics@gxo.com.

3. Dérogations à la Politique

Toute exception ou dérogation à la présente Politique doit être approuvée sous forme écrite par le Chef de la conformité de la Société.

4. Non-respect de la politique

Le non-respect de la présente Politique pourrait entraîner de graves conséquences pour la Société et les personnes concernées, notamment des poursuites civiles ou pénales, des amendes et d'éventuelles peines d'emprisonnement. Les violations de la présente Politique peuvent également donner lieu à des sanctions disciplinaires graves pouvant aller jusqu'au licenciement.